


**APPEL À PROJETS
PASSEPORT POUR L'ART 2020 / 2021**

*MERCI DE LIRE ATTENTIVEMENT L'ENSEMBLE DU DOCUMENT
La procédure de dépôt est détaillée en fin du présent document.*

TYPE D'AIDE	AIDE AU PROJET : SUBVENTION DE FONCTIONNEMENT																	
CONTEXTE	<p>La Mairie de Toulouse a développé un dispositif d'éducation artistique et culturelle, le « Passeport pour l'Art - Parcours Culturels Gratuits », dont l'objectif est de favoriser l'accès des élèves de la Grande Section de Maternelle au CM2, aux arts et à la culture dans la diversité des disciplines et des pratiques artistiques et culturelles.</p> <p>Ce dispositif s'inscrit à la fois dans le cadre du projet culturel de Toulouse Métropole & Mairie de Toulouse 2017-2020, qui vise notamment à défendre l'accès de tous les publics à la culture, ainsi que dans le cadre du PEDT 2018-2021 (Projet Educatif de Territoire de Toulouse) visant la réussite de l'enfant, élève et citoyen.</p> <p>Organisé sur le temps scolaire, le Passeport pour l'Art s'appuie sur un partenariat construit entre la Mairie de Toulouse et l'Education Nationale, et vise à favoriser l'accès à la culture des jeunes Toulousains, en leur permettant de suivre chaque année un parcours de découverte ou de pratique d'une activité artistique et culturelle. Ces parcours s'adressent exclusivement aux élèves des classes de la Grande Section de Maternelle au CM2 des écoles publiques de la mairie de Toulouse.</p> <p>Le présent appel à projets vise à permettre aux associations de participer à ce dispositif au titre de l'année scolaire 2020/2021.</p>																	
OBJECTIFS DE L'OPERATION	<p>Le dispositif du « Passeport pour l'Art – Parcours Culturels Gratuits » poursuit quatre objectifs principaux :</p> <ol style="list-style-type: none"> développer la capacité de création, d'analyse, d'observation, ainsi que la curiosité du jeune public pour une approche citoyenne de la vie dans la cité et l'acquisition d'une culture personnelle, dans un objectif de socialisation, d'autonomie, d'émancipation et d'ouverture sur le monde sensibiliser les élèves à la fréquentation des lieux culturels, faciliter le contact avec les artistes, les œuvres et les savoirs, et encourager une pratique artistique ou culturelle faciliter le croisement de la démarche pédagogique scolaire et l'enseignement artistique et culturel favoriser la diversité de l'offre culturelle et artistique sur la ville <p>Il est à noter qu'une attention particulière sera apportée au renforcement de l'offre en direction des classes de grandes sections de maternelle et de CP.</p>																	
CADRE GENERAL	<p>Les opérateurs sont invités à inscrire les objectifs de leur projet dans le cadre du référentiel officiel de l'Education Artistique et Culturelle (arrêté du 1er juillet 2015 - JO du 7 juillet 2015) dont les objectifs sont les suivants :</p> <table border="1" data-bbox="347 1422 1433 2042"> <thead> <tr> <th data-bbox="347 1422 635 1489">Piliers de l'éducation artistique et culturelle</th> <th data-bbox="635 1422 1433 1489">Grands objectifs de formation visés tout au long du parcours d'éducation artistique et culturelle</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td data-bbox="347 1489 635 1668" rowspan="4">Fréquenter (Rencontres)</td> <td data-bbox="635 1489 1433 1534">cultiver sa sensibilité, sa curiosité et son plaisir à rencontrer des œuvres</td> </tr> <tr> <td data-bbox="635 1534 1433 1579">échanger avec un artiste, un créateur ou un professionnel de l'art et de la culture</td> </tr> <tr> <td data-bbox="635 1579 1433 1624">appréhender des œuvres et des productions artistiques</td> </tr> <tr> <td data-bbox="635 1624 1433 1668">identifier la diversité des lieux et des acteurs culturels de son territoire</td> </tr> <tr> <td data-bbox="347 1668 635 1870" rowspan="4">Pratiquer (Pratiques)</td> <td data-bbox="635 1668 1433 1713">utiliser des techniques d'expression artistique adaptées à une production</td> </tr> <tr> <td data-bbox="635 1713 1433 1758">mettre en œuvre un processus de création</td> </tr> <tr> <td data-bbox="635 1758 1433 1803">concevoir et réaliser la présentation d'une production</td> </tr> <tr> <td data-bbox="635 1803 1433 1870">s'intégrer dans un processus collectif</td> </tr> <tr> <td data-bbox="347 1870 635 2042" rowspan="4">S'approprier (Connaissances)</td> <td data-bbox="635 1870 1433 1915">réfléchir sur sa pratique</td> </tr> <tr> <td data-bbox="635 1915 1433 1960">exprimer une émotion esthétique et un jugement critique</td> </tr> <tr> <td data-bbox="635 1960 1433 2004">utiliser un vocabulaire approprié à chaque domaine artistique ou culturel</td> </tr> <tr> <td data-bbox="635 2004 1433 2042">mettre en relation différents champs de connaissances</td> </tr> </tbody> </table>	Piliers de l'éducation artistique et culturelle	Grands objectifs de formation visés tout au long du parcours d'éducation artistique et culturelle	Fréquenter (Rencontres)	cultiver sa sensibilité, sa curiosité et son plaisir à rencontrer des œuvres	échanger avec un artiste, un créateur ou un professionnel de l'art et de la culture	appréhender des œuvres et des productions artistiques	identifier la diversité des lieux et des acteurs culturels de son territoire	Pratiquer (Pratiques)	utiliser des techniques d'expression artistique adaptées à une production	mettre en œuvre un processus de création	concevoir et réaliser la présentation d'une production	s'intégrer dans un processus collectif	S'approprier (Connaissances)	réfléchir sur sa pratique	exprimer une émotion esthétique et un jugement critique	utiliser un vocabulaire approprié à chaque domaine artistique ou culturel	mettre en relation différents champs de connaissances
Piliers de l'éducation artistique et culturelle	Grands objectifs de formation visés tout au long du parcours d'éducation artistique et culturelle																	
Fréquenter (Rencontres)	cultiver sa sensibilité, sa curiosité et son plaisir à rencontrer des œuvres																	
	échanger avec un artiste, un créateur ou un professionnel de l'art et de la culture																	
	appréhender des œuvres et des productions artistiques																	
	identifier la diversité des lieux et des acteurs culturels de son territoire																	
Pratiquer (Pratiques)	utiliser des techniques d'expression artistique adaptées à une production																	
	mettre en œuvre un processus de création																	
	concevoir et réaliser la présentation d'une production																	
	s'intégrer dans un processus collectif																	
S'approprier (Connaissances)	réfléchir sur sa pratique																	
	exprimer une émotion esthétique et un jugement critique																	
	utiliser un vocabulaire approprié à chaque domaine artistique ou culturel																	
	mettre en relation différents champs de connaissances																	

<p>TPOLOGIE DES PARCOURS</p>	<p>1- Le contenu des parcours relève de la compétence des opérateurs.</p> <p>2 -Les candidats pourront présenter au maximum 1 projet de parcours.</p> <p>3- Les parcours doivent être entièrement gratuits, il ne peut être demandé aux écoles ou aux familles des élèves une participation financière pour la réalisation de l'action.</p> <p>4- Les parcours se déroulent sur le temps scolaire. Les parcours ne peuvent être organisés sur les temps périscolaires et extrascolaires.</p> <p>5- Le parcours s'adresse à des classes pouvant contenir des effectifs de 17 à 32 élèves en format classe individuelle ou classes regroupées. Les classes affectées peuvent souvent être constituées d'élèves de deux niveaux différents.</p> <p>6- Tous les élèves d'une classe bénéficiaire d'un parcours doivent pouvoir bénéficier de la séance en même temps (un demi-groupe ne peut être laissé en classe avec l'enseignant.e pendant que l'autre bénéficie du parcours PPA avec l'intervenant.e).</p> <p>7- Les parcours sont constitués de plusieurs séances de sensibilisation et/ou de confrontation artistique et culturelle réparties pendant l'année scolaire pour un total annuel moyen d'environ 12 heures hors rencontres avec l'enseignant (<u>il s'agit bien d'une moyenne et non d'un maximum</u>).</p> <p>8- Il sera apprécié que les projets fassent preuve d'innovation et de renouvellement dans le type d'activité proposé et / ou dans l'approche de la médiation en direction du jeune public.</p> <p>9- Les parcours proposés doivent accorder une importance particulière à l'implication des enfants afin qu'ils soient acteurs de leur parcours.</p> <p>10- Les candidats pourront, selon leur convenance, proposer des parcours adaptables à tous niveaux de classes concernés par le dispositif (de la grande section de maternelle au CM2), ou au contraire formuler des propositions de parcours destinés à un niveau de classe restreint.</p> <p>11- Des fonds pédagogiques doivent être proposés aux enseignants afin qu'ils puissent décliner les parcours culturels, tout au long de l'année, dans leurs enseignements artistiques ou généralistes en lien avec le projet d'école.</p> <p>12- Il sera apprécié que l'opérateur mobilise pour le projet les ressources et structures culturelles de la ville.</p> <p>Il est à noter que si les candidats souhaitent programmer une ou plusieurs séances dans une salle de spectacle, publique ou associative, il leur revient de préalablement prendre contact avec l'équipement afin d'en étudier la faisabilité et de réserver les créneaux horaires nécessaires.</p>
<p>TPOLOGIE DU PORTEUR DE PROJET</p>	<p>Cet appel à projet est réservé aux associations de type « loi 1901 » en règle avec la législation française fiscale et sociale, et justifiant d'une expérience significative dans la médiation culturelle pour le jeune public notamment en milieu scolaire à l'exclusion :</p> <ul style="list-style-type: none"> - des associations dites structurantes qui, dans le cadre de leur conventionnement avec la Mairie de Toulouse, se voient confier une mission d'éducation artistique et culturelle et doivent, en conséquence, organiser chaque année des parcours culturels gratuits au titre de leur subvention générale de fonctionnement, - des personnes ayant collaboré à l'organisation de cet appel à projets et de leurs familles respectives.
<p>ELIGIBILITE ET SELECTION DES PROJETS</p>	<p>Sont éligibles, tous les projets présentés par les candidats qui proposeront aux élèves la découverte d'un champ artistique et culturel par un parcours d'une douzaine d'heures en moyenne, réparties en plusieurs séances de sensibilisation, de pratique et de confrontation artistique tout au long de l'année scolaire 2020/2021.</p> <p>Un projet pourra être collectif, c'est-à-dire porté par plusieurs associations. Dans ce cas une association devra être représentante du collectif. Toutes les associations devront répondre à l'ensemble des conditions d'éligibilité décrites dans le présent article.</p> <p>Tous les dossiers jugés recevables seront examinés par un comité de sélection composé d'élus de la mairie et de techniciens de la direction Recherche et Développement Culture de la Mairie de Toulouse.</p>

	<p>Les projets seront sélectionnés sur les critères suivants :</p> <ol style="list-style-type: none"> 1- la qualité artistique et culturelle du projet présenté est avérée 2- le projet répond aux trois piliers du référentiel de l'Education Artistique et Culturelle : fréquenter, pratiquer, s'approprier 3- caractère innovant et renouvelé du projet proposé 4- références et projets antérieurs menés dans le domaine de la médiation artistique et culturelle pour le jeune public notamment en milieu scolaire 5- le budget prévisionnel est cohérent
<p>MONTANT DE L'AIDE</p>	<p>Le montant maximum de la subvention versée par parcours proposé pour une classe ne pourra excéder 2 500 €.</p> <p>Conformément à la législation en vigueur le montant demandé de la subvention ne peut correspondre à la valeur totale économique du service rendu. Les budgets prévisionnels devront donc présenter une ou plusieurs sources de financements en plus du montant demandé à la Mairie de Toulouse dans le cadre du présent appel à projet.</p> <p>La subvention peut prendre en compte les interventions artistiques ou culturelles encadrées par des professionnels (sur la base d'un taux horaire incluant la préparation pédagogique) ainsi que des coûts complémentaires participant au bon fonctionnement du parcours (achat matériel, fonds pédagogiques)...</p> <p>Sont exclus de ces coûts les frais de déplacements des élèves (pris en charge par ailleurs par la collectivité).</p> <p>La subvention ne pourra pas prendre en compte l'achat d'un spectacle de la structure candidate.</p> <p>Le candidat doit signaler sur le dossier toute demande de financement public déjà effectuée pour la réalisation de son projet.</p> <p>Le projet déposé ne pourra faire l'objet d'aucun autre financement de la collectivité.</p> <p>Les candidats devront indiquer le montant maximal de la subvention sollicitée par parcours proposé pour une classe ainsi que le nombre maximum de classes qu'ils s'estiment en capacité d'accueillir au cours de l'année scolaire pour chaque parcours proposé.</p> <p>Si le projet de parcours culturel présenté est retenu, la Mairie de Toulouse se réserve la possibilité de confier l'accueil d'une ou plusieurs classes jusqu'au maximum de la capacité d'accueil annoncée dans le dossier de candidature.</p>
<p>DOSSIER DE CANDIDATURE</p>	<p>Pour être recevable, le dossier doit être composé des éléments suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Formulaire de candidature PDF <u>intégralement complété</u> - Fiche descriptive du parcours <u>intégralement complétée</u> - Courrier de demande officielle signé et tamponné - Document attestant de la domiciliation de la structure et de sa raison sociale (datant de moins de 6 mois) - Derniers statuts de l'association - L'état financier du dernier exercice comptable (bilan et compte de résultat) - Un relevé d'identité bancaire ou postal (RIB) <p>Tout dossier incomplet ne sera pas traité.</p> <p> Pour d'éventuels documents volumineux (photos, vidéos...) merci d'adresser un lien de téléchargement via les plateformes d'envoi de fichiers volumineux à l'adresse mail qui figure à la fin de ce document.</p>
<p>DROITS D'UTILISATION LIÉS A LA PUBLICATION DES RÉSULTATS</p>	<p>Les informations nominatives recueillies dans le cadre du présent appel à candidatures, et liées à l'attribution des subventions, seront traitées conformément à la loi informatique et liberté du 6 janvier 1978 modifiée.</p> <p>Les données saisies dans le dossier de candidatures et l'ensemble des pièces annexes seront traitées dans le cadre de l'instruction des dossiers déposés en réponse à l'appel à projet annuel du Passeport pour l'Art de la Mairie de Toulouse. Tous les candidats disposeront en application de la loi précitée d'un droit d'accès et de rectifications aux données les concernant. Toute demande d'accès ou de rectification à ces informations doit être envoyée à l'adresse suivante : Mairie de Toulouse, Direction Recherche & Développement Culture, 71 rue du Taur, 31000 Toulouse.</p>

Les lauréats autoriseront la Mairie de Toulouse à publier le contenu de leurs projets et leurs noms dans le catalogue « Passeport pour l'Art 2020 / 2021 », sur divers supports de communication et auprès de la presse. Les lauréats devront mentionner dans leur communication que le projet bénéficie d'un financement de la Mairie de Toulouse au titre du Passeport pour l'Art 2020 / 2021.

Les lauréats autoriseront la Mairie de Toulouse à prendre des photos ou vidéos lors de la mise en œuvre des parcours en accord avec l'établissement scolaire dont dépendent les élèves.

Pendant une durée de 5 ans et dans le monde entier, les lauréats cèdent à la Mairie de Toulouse les droits de reproduction et de représentation relatifs au contenu de leur projet pour les supports de communication et auprès de la presse. Dans l'hypothèse d'une exploitation commerciale, une convention sera signée entre la Mairie et le porteur de projet.

Enfin, la Mairie de Toulouse se réserve le droit d'organiser des visites sur site lors du déroulement des parcours culturels organisés par les lauréats, en accord avec les établissements scolaires.

CALENDRIER	<p>Date limite de dépôt des dossiers le 27 02 2020 à 18h00</p> <p>L'envoi du dossier et des pièces justificatives se fera sous forme dématérialisée par courriel à l'adresse suivante : passeportpoullart@mairie-toulouse.fr</p> <p>En cas d'impossibilité d'envoi dématérialisé, envoi postal possible à l'adresse suivante : <i>Direction Recherche & Développement Culturel</i> <i>Passeport pour l'Art – Appel à Projet</i> <i>71 rue du Taur</i> <i>31 000 Toulouse</i></p>
-------------------	-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------



PROCÉDURE DE REPONSE A L'APPEL A PROJET PPA 2020 en 6 ÉTAPES

**MERCI DE VOUS ASSURER QUE VOUS DETENEZ LA DERNIERE MISE A JOUR DE VOTRE LECTEUR PDF
AFIN DE POUVOIR RENSEIGNER CORRECTEMENT LES DOCUMENTS**

- 1 → Téléchargez sur le site de la Mairie l'appel à projet + le formulaire de candidature + la fiche descriptive de parcours + le courrier officiel de demande
- 2 → Remplissez intégralement le formulaire de candidature. Merci d'enregistrer le document en le renommant comme suivant **PPA2020_[nom de votre structure en majuscule]**
- 3 → Remplissez intégralement la fiche descriptive du parcours. Merci d'enregistrer le document en le renommant comme suivant **FDP2020_[nom de votre structure en majuscule]**
- 4 → Imprimez et faites signer par le(a) président(e) de votre structure le courrier officiel de demande. Merci de le scanner et de l'enregistrer sous le nom suivant **COURRIERPPA_[nom de votre structure en majuscule]**
- 5 → Scannez et enregistrez toutes les pièces justificatives : attestation INSEE + derniers statuts + état financier du dernier exercice + RIB
- 6 → Envoyez par mail l'ensemble de ces documents (6) en pièces jointes à l'adresse passeportpoullart@mairie-toulouse.fr

Pour toute question ou complément d'information, merci de nous contacter au 05 62 27 43 22 ou 05 61 22 26 54.